



Chèque de caution encaissé we étudiant

Par **Jeeza**, le **16/02/2009** à **01:48**

Bonjour,

J'ai participé il y a sept mois à un week-end proposé par mon école. Pour l'occasion, l'Association qui avait loué des locaux pour nous accueillir a demandé à chacun par un accord tacite de fournir un chèque de caution de 80 euros.

Le jour du départ, chaque gîte loué était inspecté avec un membre du staff pour valider l'état des lieux. Les chèques de caution ne nous ont pas été restitués, mais le Président de l'asso nous a assuré qu'il les détruirait.

Sept mois après, sans informations de leur part, je constate que ce chèque de caution m'a été débité. 4 jours après, un courrier accompagné d'un chèque de 60% de la somme m'annonce que les chèques ont été encaissés pour couvrir des dégâts arrivés dans les communs.

Y-a-t'il un recours pour récupérer le reste de mon chèque? je ne suis informée de rien, et nous sommes 40 dans ce cas.
que puis-je faire?